



Source fonds de plan: 21-114_AVP2_Plan_ind5_11-04-2025 dressé par
URBATERRA, 46 rue Jean Bodin, 49000 ANGERS.

PLAN DE COMPOSITION
Echelle 1/2000

Maitre d'Ouvrage : SOPHIA AMENAGEMENT
82 rue dupetit Thouars
49000 ANGERS

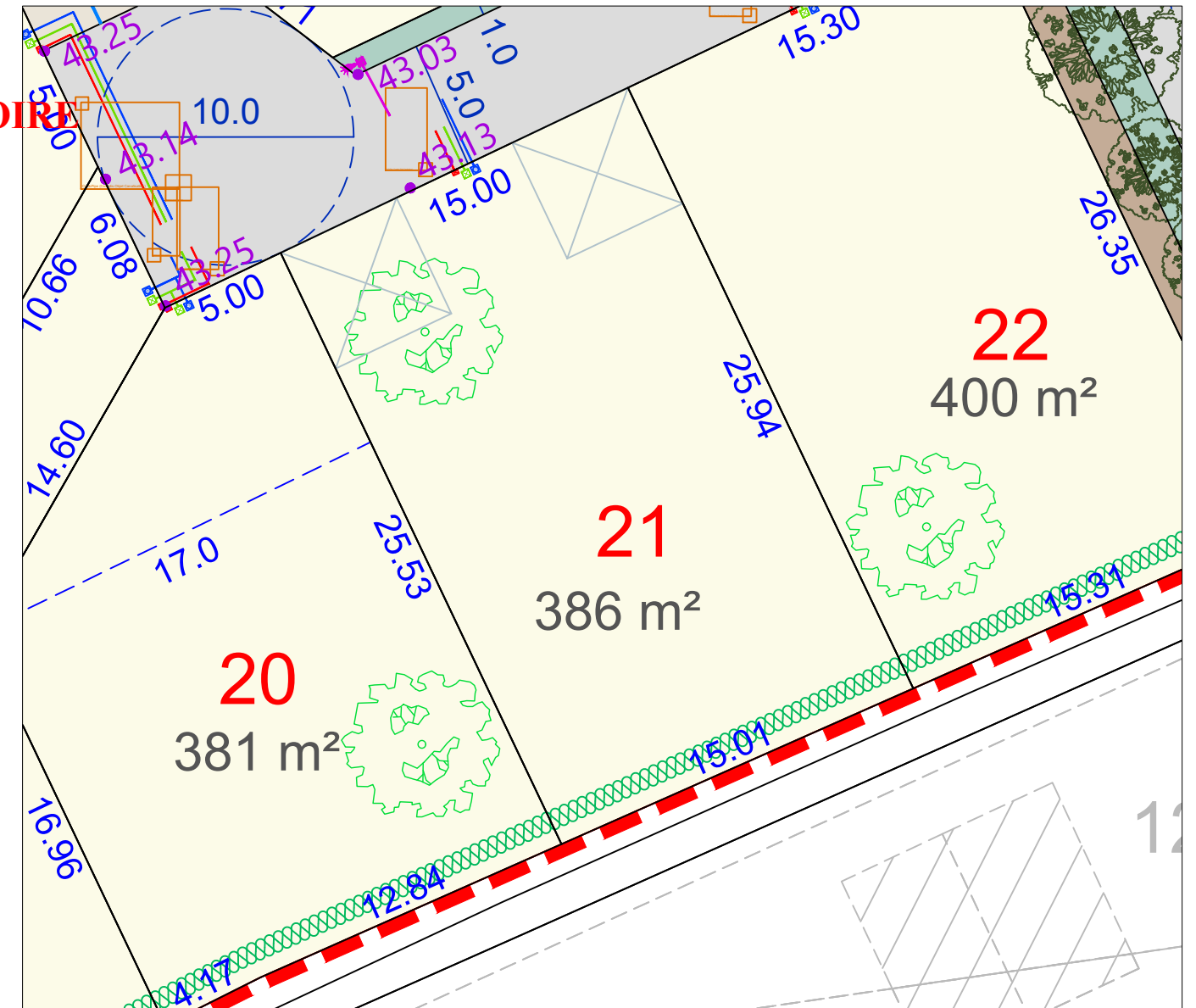
Géomètre-Expert : Cabinet LOISEAU
SELARL de géomètres-Experts
13 bis rue Jean Gremillon
72000 LE MANS
Tél : 02.43.23.38.10 fax : 02.43.41.42.06

PLAN DE BORNAGE
Lot 21
Echelle : 1/250



Section ZI n°...
Superficie : env. 386 m²
Surface de plancher : ...m²

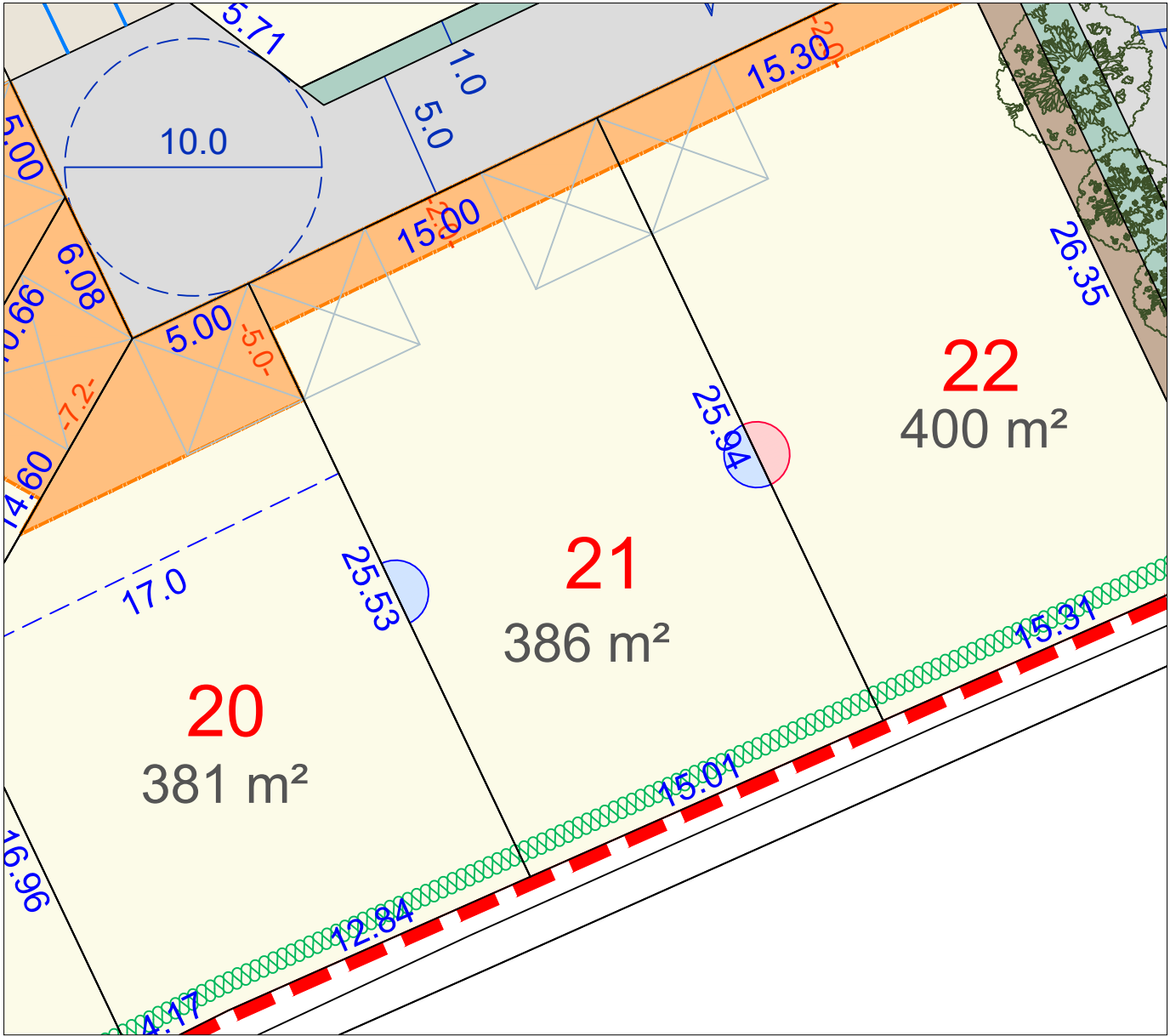
PROVISOIRE



- périmètre lotissement
- lot
- chaussée
- stationnement
- trottoir
- aire de dépose des ordures ménagères
- cheminement piéton
- engazonnement
- massif
- noüe engazonnée
- 10.00 cote lot
- haie plantée par l'aménageur
- arbre conservé
- arbre planté
- Arbre planté sur parcelle cessible à charge acquéreur
- borne OGE plaque nouvelle
- coffret électrique
- regard télécom
- citerneau AEP
- regard EU
- 56.99 cote voirie projet

N.B: La position des branchements et des réseaux est indicative.
La superficie et les cotes périmétriques ne seront définitives qu'après le bornage du lot.

Règlement Graphique
Lot 21
Echelle : 1/250



Zone inconstructible



Zone comprenant l'accès imposé au lot
- avec stationnement
- non constructible



Zone comprenant l'accès au choix au lot
- avec stationnement
- non constructible



Implantation totale ou partielle
obligatoire en limite séparative



Implantation totale ou partielle obligatoire
sur à minima une des deux limites
séparatives au choix



Sur les lots en limite d'emprise
publique:
- clôture réalisée par l'aménageur
- haie plantée par l'aménageur
- retrait obligatoire de 2.0 m de la
limite pour toutes constructions.

NB: le règlement graphique est issu du PA10 du
Permis d'Aménager réalisé en à compléter arrêté
n°PA à compléter

Etabli en avril 2025